

LES REGLES DE VIE SUR LES TEMPS PERISCOLAIRES 2015-2016



Lors de l'inscription au restaurant scolaire et aux Nouvelles Activités Périscolaires, les enfants et les parents s'engagent à suivre ces règles de vie.

La commune organise un accueil périscolaire dont les priorités éducatives ont été établies dans le projet éducatif du territoire (PEDT)

Ce document fixe le cadre des règles de vie par tous les acteurs à l'intérieur de chaque espace et structures municipales.

Les axes du projet éducatif répondent aux besoins physiques, psychiques et sociaux de l'enfant :

- En respectant le rythme de l'enfant de la journée : jouer, se détendre, se défouler.
- En favorisant le vivre-ensemble : partager, échanger, respecter les autres, faire preuve de tolérance, s'entraider, être gentil.
- En favorisant l'épanouissement : développer la confiance en soi, être acteur, encourager la réussite, faire grandir.
- En favorisant la découverte : développer l'imaginaire, la curiosité.
- En créant un lien social entre tous les acteurs.

Chacun doit respecter les autres enfants, le personnel, les locaux, le matériel, la nourriture.

L'équipe est attentive, dans la bienveillance, l'attention et dans l'échange en particulier avec les parents, afin de favoriser le bien être de l'enfant.

AU RESTAURANT SCOLAIRE



AU PERISCOLAIRE



Le comportement : je respecte les consignes des adultes, je respecte les autres, le matériel, je dois rester poli, je ne cours pas, je ne crie pas, je ne tape pas.
Les règles de civilité et de comportement s'imposent à tous les enfants afin que les accueils périscolaires se déroulent dans un climat serein.

Les temps de transition : ils permettent à l'enfant de se préparer au passage du temps d'enseignement, au temps périscolaire, ou au temps familial et d'assurer la transmission d'informations entre les adultes.

Le règlement doit être strictement respecté lors des trajets car ce sont des moments potentiellement dangereux.

Les trajets : je dois marcher en rang deux par deux, je peux parler avec mon copain, je ne dois pas dépasser l'animateur. Je ne cours pas, et ne sonne pas aux portes des habitants. Je traverse sur le passage piéton. De retour à l'école, je respecte les lieux et les coins autorisés pour courir.

LES REPAS :

je passe aux toilettes avant et après le repas, je me lave les mains avec du savon, je prends au minimum deux périphériques au self, (entrée, laitage ou dessert), je m'installe à la table de mon choix avec mes copains, je peux parler sans élever la voix, je goûte de tout, j'ai le droit de me resservir si j'ai terminé mon assiette, j'ai le droit de reprendre un fruit, je ne suis pas obligé de finir mon assiette, j'aide pour le débarrasse.
Je n'ai pas le droit de me lever sans autorisation, de crier, de gaspiller la nourriture.

LES NAPS

BULLE D'AIR ou Jeux libres : je me délasse, je joue, je cours, je découvre

LES ACTIVITES :

Les parents s'engagent à ce que leurs enfants soient présents sur les temps où ils sont inscrits
Les trajets des NAPS se feront à pied.
Mes parents viendront me chercher à l'école, sauf si j'ai l'autorisation de rentrer seul.

Discipline et Sanctions :

Attention PARENTS :

les enfants ne doivent apporter aucun objet personnel.

En cas de perte, le service périscolaire décline toute responsabilité.

Aucune insolence, insulte, et écart de conduite envers les enfants et les adultes ne sera toléré durant tous les temps périscolaires et la pause méridienne.

En cas d'indiscipline répétée, troublant le bon fonctionnement des accueils, les parents seront avertis :

- 1- par un mot dans le cahier de l'enfant
- 2- par une convocation en MAIRIE, après le troisième mot ou en cas de comportement incompatible avec les valeurs de ce règlement
- 3- une sanction allant de l'exclusion des activités à une exclusion définitive des temps périscolaires ou du restaurant scolaire peut être prononcée.

Bonne rentrée scolaire 2015 - 2016 !